



Proposition d'achat urgent!!!

Par **greg91**, le **22/03/2010** à **20:11**

Bonjour,

Nous sommes à la recherche d'un terrain à bâtir afin d'y construire notre habitation principale. Un terrain nous a été proposé par un constructeur individuel et par un agent immobilier. Nous avons signé une proposition d'achat auprès de l'agent immobilier pour un montant de 65 000€ (frais d'agence et commission inclus).

Nous sommes toujours dans la période de rétractation de 7 jours.

Ce même terrain nous est également proposé au prix de 62 000 € auprès du constructeur qui traite directement avec le propriétaire.

Cette solution étant plus intéressante pour nous et pour le propriétaire qui va vendre son terrain plus cher qu'en passant par l'agence.

Le fait d'avoir signé une proposition d'achat avec l'agent immobilier nous empêche-t-il de traiter avec le constructeur?

Et si non, quelle est la procédure afin de retirer notre proposition d'achat?

Nous sommes dans l'attente d'une réponse rapide avant la fin de la période de rétractation.

Merci d'avance.